

PRÉSENTATION COMME JUGE EN CHEF

PRESENTATION AS CHIEF JUSTICE

Par

L'HONORABLE NICOLE DUVAL HESLER

Juge en chef du Québec

NOVEMBER 22 NOVEMBRE 2011

Au risque d'encourir les foudres du doyen de la Cour d'appel, le juge Beauregard, qui a si aimablement accepté de présider cette cérémonie, et que je remercie vivement de sa prestation si sentie, je crois comprendre qu'en tant que juge en chef de la province, mon devoir me dicte de m'adresser à mon auditoire nommément ne lui en déplaise. Je reprends donc la liste qu'il a proscrite plus tôt.

Me Guy Smith, Conseiller à la magistrature, représentant le ministre de la justice Rob Nicholson,

Me Denis Marsolais, sous-ministre de la justice représentant le ministre de la justice Jean-Marc Fournier,

Les honorables François Rolland, Robert Pidgeon et André Wery, juge en chef, juge en chef associé et juge en chef adjoint de la Cour supérieure,

L'honorable Morris Fish, juge à la Cour suprême du Canada,

L'honorable Pierre Blais, juge en chef de la Cour d'appel fédérale,

Les honorables Élisabeth Corte et Mario Tremblay, juge en chef et juge en chef associé de la Cour du Québec,

Les honorables Danielle Côté, André Perreault et Claude C. Boulanger, juges en chef adjoints, responsables de la Chambre criminelle et pénale, des cours municipales et de la Chambre de la jeunesse,

L'honorable Morton Minc, juge-président de la Cour municipale de Montréal,

Me Hélène de Kovachich et Me Jean-François Clément, respectivement présidente du Tribunal administratif du Québec et président de la Commission des lésions professionnelles du Québec,

Me Gilles Trudeau, doyen de l'Université de Montréal,

J'aimerais également saluer d'anciens juges en chef qui sont présents parmi nous, les honorables Claude Bisson, Pierre A. Michaud et J.J. Michel Robert, qui ont été juges en chef du Québec, et l'honorable Lawrence Poitras, qui était juge en chef de la Cour supérieure,

Chers collègues de toutes les juridictions,

Me Louis Masson, Bâtonnier du Barreau du Québec,

Me Guy Leblanc, Bâtonnier du Barreau de Québec,

Me Martin F. Sheehan, président de la division du Québec de l'Association du Barreau canadien,

Me Frédérick Carle, président de l'Association du Jeune Barreau de Montréal,

Me Marcelle Beaulieu et Me Christiane Coulombe respectivement directrice générale associée aux services judiciaires de la métropole et directrice générale de la Cour d'appel,

Membres du Barreau,

Distingués invités,

Dear Bill, my very own Rock of Gibraltar, dear John and Tom, who have so clarified my thinking on a number of issues

from the time they were born, dear daughter-in-law Audrey, dear grandchild Jackson, Jacksonpoo pour les intimes, chère/es frères et sœurs, Louis, Jean, Hélène et Claire, chère belle-sœur Michèle, cher beau-frère Louison, chères nièces Caroline, Véronique et son conjoint, David, Anne-Tsin et Julie-Anne, petite niece Kim, dear friends, chers ami/es,

Après tant d'éloges, je ne pourrai que décevoir. Permettez-moi d'abord de vous exprimer ma reconnaissance, et ensuite, de vous livrer quelques réflexions.

C'est à la fois avec humilité et avec fierté que j'ai prêté serment comme juge en chef du Québec le 13 octobre dernier, devant la doyenne des juges puysné/es de la Cour, l'honorable France Thibault, qui s'était déplacée exprès de Québec à cette fin et que je remercie à nouveau de sa délicatesse et de sa coopération de tous les instants.

Je remercie également mes collègues à la Cour d'appel de m'avoir ménagé un accueil chaleureux comme juge en chef et de m'avoir manifesté leur appui avec autant de générosité. J'ai toujours pensé que le devoir premier de la juge en chef d'une cour est de soutenir les juges qui en font partie. Je réalise qu'il s'agit d'une voie à deux sens et qu'ensemble, nous formons une

formidable équipe. C'est là que réside la fierté première de ma récente nomination, celle de diriger une cour d'appel dont la réputation enviable n'est plus à faire. It is a reputation for excellence which the Quebec Court of Appeal has earned for the quality and timeliness of its decisions and which we will strive to maintain.

Je désire également exprimer ma reconnaissance au personnel tout entier de la Cour, et en particulier à notre directrice générale, Me Christiane Coulombe. Là encore, la générosité de la réaction du personnel à ma nomination me comble et je vous remercie, en mon nom personnel et en celui des juges de la Cour d'appel, pour la collaboration de tous les instants dont nous sommes les heureux bénéficiaires.

Depuis ma nomination, on ne cesse de répéter qu'elle constitue un moment spécial puisque je suis la première femme à occuper ce poste et, ma foi, la féministe que je suis pourrait difficilement ne pas en convenir. Je suis donc doublement honorée par ma nomination, et heureuse de faire partie d'une société où l'égalité entre hommes et femmes est constitutionnellement garantie. L'on oublie trop souvent ce caractère particulier de la constitution canadienne, qui en fait l'une des plus évoluées qui soit.

Women are half of the human race. I fervently hope that this reality will be taken into account when appointments to all courts are made. I was astonished to read that this year, only eight women have been appointed to the federal judiciary, compared to 41 men. It is a failure for a democracy not to appoint judges that are fairly representative of society as a whole, particularly when the pool of qualified candidates is quite capable of accommodating this democratic need. Il ne s'agit pas d'atteindre une égalité numérique parfaite, mais force est de constater qu'il y a place à amélioration. Le plus tôt sera le mieux.

Sur un ton plus léger, je me réjouis d'avoir enfin atteint un poste où, selon Fred Astaire, les erreurs sont non seulement permises, mais encouragées : "the higher up you go", he said, "the more mistakes you are allowed. Right at the top, if you make enough of them, it's considered your style!" Perhaps, in the light of this keen observation, I might want to avoid developing a style of my own!

Heureusement, j'ai d'excellents modèles à suivre. En effet, j'aimerais maintenant rendre hommage au juge en chef du Québec à qui je succède et qui a occupé cette fonction, la plus

haute fonction judiciaire au Québec, jusqu'au 31 août dernier, l'honorable Michel Robert.

Ce qui m'a frappée à mon arrivée à la Cour d'appel il y a aujourd'hui précisément cinq ans, c'est le respect que le juge en chef Robert a toujours démontré envers le concept de l'indépendance individuelle des juges, même au sein d'une cour qui se veut, par définition, collégiale. Je me suis toujours sentie, comme toutes et tous les juges de la Cour, j'en suis sûre, pleinement libre de cheminer comme ma conscience de juge le dictait, sans interférence aucune. C'est là la manifestation la plus importante de la primauté du droit dans une société libre et démocratique. Les juges sont libres d'agir selon leur conscience. Peu de sociétés peuvent se vanter d'avoir atteint le niveau d'indépendance individuelle des juges que nous connaissons, et je crois qu'il faut, collectivement, s'en féliciter pour le bien-être des justiciables et la transparence du système, transparence qui constitue, à coup sûr, une valeur primordiale sans laquelle la primauté du droit ne saurait pleinement s'affirmer. L'honorable Michel Robert a toujours su donner préséance à de telles valeurs, et ne serait-ce qu'en ce sens, sa contribution au système judiciaire est inestimable.

J'ajoute qu'il a affiché des qualités de leader remarquables, qu'il a su se mériter la confiance de tous, que son respect des avocat/es et des justiciables ne s'est jamais démenti et qu'il a toujours su jauger pleinement les conséquences des décisions que les tribunaux sont appelés à rendre, tout en manifestant, dans l'exercice de ses pouvoirs, de la compassion et de l'humanité, ainsi que de l'humour quand la situation s'y prêtait.

Je m'en voudrais de ne pas remercier également deux anciens juges en chef du Québec, les honorables Claude Bisson et Pierre Michaud, ainsi que Lawrence Poitras, qui a été un de mes juges en chef à la Cour supérieure. Ils ont contribué à la magistrature et au Conseil canadien de la magistrature, pendant de nombreuses années, un précieux apport. Au juge Michaud, je dois cette mise en garde inoubliable, qu'il dit avoir empruntée à Yogi Berra et que je me répète à l'occasion : if you don't know where you're going, you won't know when you get there!

J'ai la modeste prétention de bien connaître notre système judiciaire, au sein duquel j'œuvre depuis 1968. Dès mes premières années comme juge, et j'en suis à ma vingtième, j'ai eu le privilège de pouvoir exposer et expliquer notre système

aux juges fédéraux nouvellement nommé/es, année après année, ainsi qu'à des juges d'Afrique du Sud, de Chine, de France, de Serbie, de Russie, du Vietnam, et j'en passe. Nous possédons indubitablement l'un des meilleurs systèmes judiciaires qui soit, et nous pouvons, à juste titre, nous en enorgueillir.

I therefore briefly considered opening my remarks this afternoon by acknowledging our good fortune in having a unique judicial system that is inspired by the two great legal traditions of the Western World. But I paused when I thought I heard voices muttering, "We've heard that one before. Doesn't she have anything new to say?" Well, yes, I think I do. I hope I do!

Ce sur quoi je désire insister, c'est sur le fait que l'heureuse complémentarité qui existe aujourd'hui entre notre héritage de droit civil et notre héritage de *common law* est due, à vrai dire, à un troisième facteur: celui de l'ardeur et des efforts que nous avons déployés, au fil des âges, pour adapter à notre propre réalité sociale et économique ce que ces deux grands héritages avaient de mieux à offrir. Je crois que nous méritons de revendiquer un peu du crédit qui rejaillit sur notre

société en raison du fait que nos institutions judiciaires sont enviées à travers le monde.

Those institutions did not just happen. They didn't just fall off a boat from France or England. We made them what they are today, the envy of the world, even if it took a few generations of lawyers, judges and lawmakers to do the job. Let us not forget lawmakers, for they have given us the Charter.

J'ajouterais que le travail de nos juristes n'a pas été facile. Nos tribunaux ont dû sans cesse s'adapter aux besoins en évolution constante de la population qu'ils desservent, et ils ont dû le faire avec des ressources restreintes parce que d'autres priorités, en apparence plus concrètes, plus immédiates et certainement plus visibles, limitaient l'apport disponible pour la justice. Quand la Cour d'appel et la Cour supérieure ont été créées, en 1849, c'étaient les routes et les ponts qui monopolisaient les deniers publics. Quelques décennies plus tard, c'étaient les chemins de fer et les canaux. Quand j'étais étudiante en droit, et pendant mes premières années de pratique, c'étaient le métro, les aéroports et les stades qui ont retardé la construction de plusieurs palais de

justice, dont l'urgence ne faisait pourtant aucun doute. I don't want to appear cynical, but wouldn't it seem that we have come full circle? Roads and bridges, and possibly railroads, déjà vu all over again! But let's not get sidetracked...

Mon message se veut clair : notre système judiciaire a aussi besoin de ressources. Revenons à ces besoins en évolution constante de la population que nous desservons. En 1849, année de la création de la Cour d'appel et de la Cour supérieure, la vie était relativement simple. Trois décennies plus tard, l'industrialisation et l'expansion du commerce ont provoqué une extraordinaire augmentation de la demande de résolution judiciaire des conflits.

It took decades for the investment in Justice to get somewhere close to meeting that new demand. That was the result of the realization that a society that cannot deal with dispute resolution efficiently and speedily will get left behind as people and businesses go elsewhere. Cela est d'autant plus vrai que nous vivons à une époque où les contrats contiennent des clauses d'élection de fors qui favorisent les juridictions efficaces au détriment de celles qui le sont moins.

D'une certaine façon, à l'heure actuelle, l'histoire se répète. Il y a eu une augmentation exponentielle de la complexité des conflits à résoudre, dans tous les aspects de la vie moderne, qu'il s'agisse des relations entre les individus et leurs familles, ou entre individus et l'état, ou des relations commerciales domestiques ou étrangères entre individus ou entités corporatives. C'est là le dilemme de la justice moderne. Les poursuites n'augmentent pas nécessairement en nombre, mais elles augmentent indubitablement en complexité. Il suffit, pour s'en convaincre, de songer aux méga-procès criminels, ou encore, aux recours collectifs, une initiative d'accès à la justice des plus méritoires, mais plutôt lourde à gérer.

Et comme par le passé, comme au siècle dernier, le système judiciaire est appelé à répondre à ces besoins avec des ressources qui ont été définies et allouées selon des modèles élaborés il y a longtemps, alors que les choses évoluaient à un rythme beaucoup plus lent. Aujourd'hui, la cadence des changements a radicalement augmenté, ce qui rend le défi encore plus difficile à relever. The Courts must move quickly, for litigation has a paralyzing effect.

Je suis heureuse de constater la présence aujourd'hui des représentants des ministres de la justice du Canada et du

Québec. J'espère qu'ils rapporteront à Ottawa et à Québec mes observations, en tant que juge en chef du Québec, que les deux ordres de gouvernement doivent faire les investissements voulus en capital intellectuel, en ressources humaines et en technologie pour que notre système judiciaire puisse pleinement accomplir la mission que leur ont confiée les législateur/es, en matière civile comme en matière criminelle.

En date d'aujourd'hui, à moins de développements très récents dont on a omis de me prévenir plus tôt dans la journée, deux postes sont à combler à la Cour d'appel, postes devenus vacants au début d'octobre. Les juges de la Cour ont accepté de siéger plusieurs journées supplémentaires pour éviter d'annuler des auditions, mais le rythme actuel est insoutenable sans effectifs complets, car les rôles ont été préparés en fonction d'effectifs complets. Et quand je parle de combler des postes, je me limite pour le moment à ceux qui ont été établis par statut il y a des années, et non pas au nombre de magistrats et magistrates véritablement requis pour trancher de manière efficace et rapide les conflits engendrés par la présente multitude de lois nouvelles et proposées, en matière civile comme en matière criminelle. J'espère que l'engagement annoncé d'augmenter le nombre de juges à la Cour supérieure

et à la Cour du Québec sera rapidement mis en œuvre. Je souhaite évidemment une augmentation proportionnelle du nombre de juges à la Cour d'appel, ne serait-ce que pour traiter des appels supplémentaires qui résulteront inévitablement de la croissance du nombre de jugements prononcés en première instance.

Je me réjouis tout autant de la présence aujourd'hui des dirigeants et dirigeantes du Barreau. Le 12 décembre 1873, quand l'offre de services judiciaires ne suffisait plus à rencontrer la demande, Désiré Girouard, qui allait devenir juge à la Cour suprême du Canada, proclama, au soutien d'une résolution du Barreau de Montréal présentée au Parlement, que « le Barreau est le gardien du banc. » Je ne peux vous dire aujourd'hui, n'étant plus membre du Barreau, si cette proclamation demeure aussi vraie, mais je peux vous dire que pendant les deux décennies et demie où j'étais avocate, je l'aurais endossée pleinement. C'est pourquoi je me permets de vous demander de tout mettre en œuvre pour que nos tribunaux se voient accorder rapidement les ressources requises afin que tous les justiciables, individus et corporations, aient accès au meilleur système de justice possible.

À l'aube d'une réforme de la procédure civile au Québec, la quatrième réforme significative, toutes n'ayant pas été d'égale importance, que j'aurai vécue depuis mes études en droit, je ne peux que me réjouir de cette nouvelle initiative pour moderniser l'accès à la justice, abrégier les délais et réduire les coûts, comme je me suis réjouie de l'introduction, au présent Code, de la règle de la proportionnalité. Tout en applaudissant le rôle accru qui sera conféré aux juges en tant que gestionnaires des conflits, plutôt qu'en simple adjudicataires, je me permets de souhaiter que le rôle traditionnel des avocat/es, qui ont été de tout temps les grands innovateurs du droit, et qui seul/es détiennent le mandat des justiciables, soit respecté à l'intérieur du système réformé. Je ne veux nullement passer sous silence le rôle des notaires qui, eux aussi, fournissent aux justiciables des services importants.

Lawyers are, after all, the carriers of the brief. It is important not to undermine their legitimate role in court management. One should bear in mind that many, if not most, of the initiatives which have ensured due process before the courts have been fostered by lawyers. We might take it for granted today, but something as fundamental as the right to cross-examine was instigated by a barrister, Sir William

Garrow, in the late 1700s. Aujourd'hui, le barreau continue de conserver et de promouvoir l'équité procédurale avec une vigilance dont nous devons être reconnaissants, car c'est là un atout essentiel pour un système de justice véritablement neutre et impartial.

Nos institutions judiciaires, si chères à notre démocratie, ne sauraient évoluer, ni même subsister, sans l'apport journalier des avocats et avocates. Nous comptons sur elles et sur eux pour continuer d'insuffler au droit vigueur et créativité.

Je vous remercie de l'attention que vous avez portée à mes propos aujourd'hui, et je promets de consacrer tous mes efforts au maintien et à l'amélioration constante d'un système de justice qui soit à la hauteur de ce que les justiciables en attendent.